

# DEMANDE DE RESERVATION DE LA HALLE

N° enregistrement :

Date de la demande : .....

Désignation du demandeur : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Date(s) d'utilisation souhaitée : .....

Horaires d'utilisation : .....

Nature de l'évènement : .....

Signature du demandeur :

## Cadre réservé à la Ville

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

SIGNATURE

OBSERVATIONS : .....

.....

.....

.....

.....

**EN CAS DE PROBLEME, MERCI DE CONTACTER L'ELU D'ASTREINTE  
AU 07.85.60.67.91**

## **CONDITION DE MISE A DISPOSITION**

- **Pour les particuliers :**
  - Mise à disposition gratuite de la Halle
  - Pas de caution
  - Pas d'accès à l'électricité ni éclairage-
  - Pas de cuisine/point chaud
- **Pour les associations et partenaires :**
  - Mise à disposition gratuite de la Halle
  - Pas de caution
  - Accès à l'électricité possible (fiche manifestation ST à remplir)
  - Si cuisine, prévoir bâches au sol pour éviter les projections de gras
  - Eclairage possible (fiche manifestation ST à remplir)

## **PROPRETE**

- Les lieux doivent être laissés en parfait état de propreté.

## **GESTION DES DECHETS**

- 1- Associations :** Les déchets devront être collectés et évacués, par l'organisateur, conformément aux modalités de tri en vigueur et ce pour l'ensemble des poubelles des salles (salles principales, cuisines, sanitaires,...). En cas d'événement générateur d'un volume conséquent de déchets ne pouvant être traités au même titre que des déchets personnels et évacués par les soins des organisateurs, une convention ponctuelle pourra être signée avec un prestataire spécialisé pour la mise à disposition de bacs de collecte.
- 2- Particuliers :** Les déchets devront être collectés et évacués, par l'organisateur, conformément aux modalités de tri en vigueur et ce pour l'ensemble des poubelles des salles (salles principales, cuisines, sanitaires,...)

## **TRANQUILITE PUBLIQUE**

- L'utilisateur s'engage à respecter la tranquillité publique.

## **ASSURANCE :**

- **Tout utilisateur doit fournir une attestation de responsabilité civile en cours de validité (à l'exception des associations subventionnées)**